

[Text]

extraordinary gap in the law. So congratulations, and thank you on behalf of all of us.

Mrs. Collins: Do you play a monitoring role in terms of whether or not Canada is fulfilling its obligations under international human rights?

Mr. Fairweather: No, but we participate in the Government of Canada's response, as all agencies of federal and provincial governments do. I think I have said to this committee before, that document is an extraordinary statement. I hope it is in every library of every university and high school in Canada, because it is the state of where this country is in responding to . . .

The Chairman: I see this committee having the role of monitoring Canada's obligations.

Mr. Fairweather: As a matter of fact, I think, Mr. Chairman, in my letter to you I suggested that.

The Chairman: That is right.

I have distributed to the members of the committee Order in Council appointments that have been made pursuant to the new Standing Orders. This is a human rights tribunal panel, and we have, under the new Standing Orders, within 30 sitting days to call any or all of these people before the committee. You may want to think about that, or you may want to direct specific questions to Mr. Fairweather regarding the role of the panel and how he sees it. In any event, it is now officially before the committee in accordance with the new Standing Orders.

Mr. Robinson: Could we perhaps ask the clerk to get a little bit of clarification on this document? There are various schedules referred to there. Maybe we could get some elaboration on the background.

The Chairman: It is quite a large panel, so I could not . . .

Mr. Fairweather: It is interesting that panel because of the nature of the country and the size. When I was doing the appointing, before the act was amended, naturally you would not ask a tribunal member from British Columbia to do a complaint in Newfoundland, and vice versa.

Mr. Robinson: Maybe the commissioner could describe what these schedules are. These are schedules to what document?

The Chairman: Could you give the commissioner the Order in Council?

Mr. Robinson: The number of schedules that are referred to.

Mr. Fairweather: As usual, Parliament is way ahead of the Public Service. We had the Order in Council in a little different form.

[Translation]

non avenu, ce qui aurait créé une incroyable lacune dans la loi. C'est pourquoi, au nom de tous mes collègues, je vous félicite de votre décision.

Mme Collins: Est-ce que vous exercez un certain contrôle pour déterminer si le Canada respecte ses obligations au chapitre des droits de la personne sur le plan international?

M. Fairweather: Non, mais nous participons à la réponse du gouvernement canadien, comme le font tous les organismes du gouvernement fédéral et des provinces. Je crois avoir déjà dit à votre Comité que le document en question constitue une déclaration extraordinaire. J'espère qu'on le retrouvera dans chaque bibliothèque de chaque université et école secondaire du Canada, car il reflète la position du Canada dans ce domaine, en réponse à . . .

Le président: À mon avis, le mandat de notre Comité est de s'assurer que le Canada s'acquitte de ses obligations.

M. Fairweather: Monsieur le président, je crois d'ailleurs que c'est ce que j'avais indiqué dans la lettre que je vous avais adressée.

Le président: C'est juste.

J'ai distribué aux membres du Comité la liste des nominations par décret, effectuées conformément au nouveau Règlement permanent. Il s'agit des personnes composant un tribunal des droits de la personne et, en vertu du nouveau Règlement, nous avons jusqu'à 30 jours de séance pour les convoquer devant le Comité. Vous voudrez peut-être y réfléchir, à moins que vous ne préfériez poser directement des questions à M. Fairweather au sujet du rôle de ce tribunal. Quoi qu'il en soit, cette question relève maintenant officiellement du mandat du Comité conformément au nouveau Règlement.

M. Robinson: Pourrait-on demander au greffier d'obtenir un peu plus de détails sur ce document? On y fait mention de plusieurs annexes. Peut-être pourrait-il nous obtenir un peu plus de détails.

Le président: Il s'agit d'un groupe assez nombreux, et je ne crois pas . . .

M. Fairweather: Le groupe est assez intéressant étant donné la nature et l'étendue de notre pays. Lorsque je m'occupais des nominations, avant la modification de la Loi, il aurait été impensable de demander à un membre d'un tribunal de la Colombie-Britannique d'instruire une plainte à Terre-Neuve, et vice versa.

M. Robinson: M. Fairweather pourrait-il nous expliquer ce que sont ces annexes? À quoi se rapportent-elles?

Le président: Voulez-vous remettre le décret à M. Fairweather?

M. Robinson: Il s'agit des annexes en question.

M. Fairweather: Comme d'habitude, le Parlement devance la Fonction publique. Le décret que nous avons reçu était quelque peu différent.